



Assemblée communale ordinaire du 02 mai 2017

Présidence : M. Jean-Marc Piguët, Syndic

Membres présents : 48 citoyennes et citoyens ainsi que Monsieur Godel, représentant de la presse régionale « La Gruyère », sans droit de vote.

Mardi 02 mai 2017, 20h00

Monsieur Jean-Marc Piguët, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes 2016. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour les tables 1 et la table du Conseil communal : Monsieur Guy Suard

Scrutateur pour les tables 2 et 3 : Monsieur Paul Chollet

Monsieur le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

Monsieur le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Les personnes qui désirent le scrutin à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles ainsi que dans la *Feuille officielle n° 15-2017 du canton de Fribourg*.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 06 décembre 2016
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il était à disposition à l'administration communale à Sâles durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune).
2. Comptes 2016 du Foyer St-Joseph de Sâles
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2016
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Investissements 2017
 - a) Etude de la revitalisation du ruisseau de La Sionge, secteur Pra-Bocca / Gissetaz
 - b) Aménagement d'un trottoir à Romanens, secteur Vers-chez-Descloux
5. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 06 décembre 2016

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au bureau communal et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter ; le principal point traité concernait le budget 2017, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, soit 48 voix.

2. Comptes 2016 du Foyer St-Joseph de Sâles

Présentation

Le règlement du Foyer St-Joseph stipule que l'assemblée communale approuve les comptes. La parole est donnée à la Présidente du Conseil de direction du Foyer, Madame Marie-Claude Descloux, pour la présentation des comptes 2016.

Les comptes 2016 sont présentés à l'écran, détaillés par chapitre et comparés au budget 2016.

Les charges de fonctionnement représentent un montant total de CHF 3'467'448.25

Les frais d'exploitation pour un montant total de CHF 611'807.46

Les produits d'exploitations pour un montant de CHF 4'081'898.85.

Les comptes se soldent sur un bénéfice de CHF 2'643.14.

En 2016, 164 journées de moins ont été facturées qu'en 2015. Ce résultat est principalement dû aux courts séjours qui atteignent un taux d'occupation de 90%. Madame Descloux rappelle que 3 lits sur les 34 sont réservés à cette mission et que la durée moyenne d'un court séjour est de 25 jours. Au niveau de l'accueil de jour, le Foyer a totalisé 183 journées en 2016.

Rapport de la commission financière

Le rapport est présenté par Monsieur Stéphane Meyer, Président de la commission financière, pour préavis.

Dans sa séance du 26 avril dernier, la commission financière a pris connaissance de la comptabilité 2016 du Foyer St-Joseph. Pour rappel, la responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil de direction alors que la mission de l'Organe de révision consiste à contrôler ces comptes et à émettre une appréciation. Celle-ci s'avère positive en tous points. La commission financière a contrôlé les comptes de pertes et profits du Foyer. Aucun problème particulier n'a été constaté et toutes les questions soulevées ont eu des réponses satisfaisantes et détaillées. L'exercice 2016 présente un léger bénéfice d'environ CHF 2'600.- ce qui permet un retour dans les chiffres noirs mais nécessite une gestion toujours rigoureuse des ressources. Merci à son Directeur, Monsieur Jaquet, d'avoir pris le temps d'expliquer clairement le fonctionnement financier du Foyer.

La commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes 2016 du Foyer St-Joseph de Sâles.

Discussion

Aucune remarque ni observation n'est formulée.

Approbation

Les comptes 2016 du Foyer St-Joseph sont approuvés à main levée à l'unanimité de l'assemblée.

3. Comptes communaux 2016

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :



0. Administration

Charges CHF 465'177.00

Produits CHF 57'660.00

01. *Assemblées, conseil communal* : Pour les Conseillers communaux, CHF 57'385.-, soit CHF 15.- de moins que prévu au budget. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2021 est le même depuis 2016, soit CHF 75.- par séance et de CHF 30.- de l'heure pour les vacances. La charge supplémentaire de CHF 3'500.- provient essentiellement des frais des votations en 2016.

02. *Administration générale* : Le coût de l'administration générale est de CHF 389'559.- moins CHF 55'190.- soit un total de CHF 334'369.-. Il reste stable d'année en année et correspond à environ 6% du budget communal.

1. Ordre public

Charges CHF 100'280.00

Produits CHF 51'675.00

10. *Protection juridique* : C'est le résultat de la troisième année de fonctionnement du service des curatelles, meilleur que le budget.

14. *Police du feu* : Premier exercice du CSPi La Sionge avec des comptes équilibrés.

15. *Militaire* : C'est la participation au stand de tir, soit CHF 2,50 par habitant.

16. *Protection civile* : En charges, le versement à la Protection civile intercommunale et les frais pour inondation à l'abri PC de Maules. En produits, la participation des assurances pour ce dégât.

17. *Protection de la population* : Frais pour la suite de la mise en place de l'organe communal de coordination, l'ORCOC. La comptabilité est faite à la commune de Sâles, d'où un montant de produits correspondant à la participation des communes de Vaulruz et Vuadens.

Les comptes sont équilibrés avec le CSPi La Sionge. La nouvelle taxe non-pompier entrée en vigueur en 2016 est de CHF 100.-. Nous restons malgré tout le Corps de feu avec la taxe la plus basse et autosuffisant.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'604'389.00

Produits CHF 77'849.00

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. *École enfantine* : Participation aux dépenses cantonales, donc cela correspond à des charges liées.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : Participation aux charges liées cantonales pour CHF 998'000.-. Activités et fournitures scolaires pour CHF 79'100.-. Les transports scolaires de la Sionge sont à la charge de la commune pour un montant de CHF 16'688.-.

22. *Écoles spécialisées* : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, également des charges liées.

23. *Formation professionnelle* : Participation aux dépenses cantonales pour CHF 30'155.- et les bourses scolaires communales.



29. *Administration et bâtiments scolaires* : En charges, les frais de la commission des écoles, des conciergeries, les charges de chauffage, d'entretien et d'amortissement des bâtiments scolaires. Des travaux d'entretien et rénovation ont été effectués pour un montant global de CHF 33'220.-. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 73% pour le cycle obligatoire, 8% l'école enfantine, 3% la formation professionnelle obligatoire et 16 % les écoles spécialisées. Un graphique est porté à l'écran. Dès 2011, la nouvelle péréquation intercommunale est entrée en vigueur.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 307'361.00

Produits CHF 21'762.00

30. *Culture* : Participation au Conservatoire, liée au nombre d'élèves de la commune, en nette augmentation en 2016 d'où la différence par rapport au budget et les dons aux sociétés.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Conciergerie et frais de fonctionnement et d'entretien, les intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. Des frais supplémentaires sur l'ancienne salle de gym augmentent les charges. La location de la salle polyvalente pour CHF 16'085.- augmente les produits.

35. *Autres loisirs* : La bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.-, les passeports vacances pour CHF 1'645.-, l'animation troisième âge au Foyer pour CHF 1'000.- et la régionalisation des sports pour CHF 12'746.- plus bas que budgeté par l'intercommunale.

4. Santé

Charges CHF 492'179.00

Produits CHF 11'593.00

Le compte santé est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Il s'agit des frais d'investissements de l'hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement sont pris en charge par le canton. Les frais d'investissements représentent un montant de CHF 40'742.- pour la commune et CHF 8'213.- concernent la part consacrée aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : C'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes, que ce soit au Foyer St-Joseph ou dans les autres résidences du district. Elle est moins élevée qu'annoncé.

44. *Soins ambulatoires* : Ce poste couvre les frais de soins à domicile et la puériculture (charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Ce poste couvre les frais de service dentaire scolaire, entièrement remboursés, et les subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal, pour CHF 874.-.

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Concernant les frais pour les hôpitaux depuis 2007, le fonctionnement des hôpitaux a été repris par le canton, il ne reste aux communes que la part des amortissements pour l'hôpital de Riaz et ceci jusqu'en 2018, peut-être même 2017. Les frais liés aux soins ambulatoires correspondent à la péréquation intercommunale en vigueur depuis 2011. Ce poste présente une progression linéaire constante à la hausse depuis 2001.

5. Affaires sociales

Charges CHF 604'957.00

Produits CHF 1'413.00

54. *Accueil de la petite enfance* : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à des structures de garde.



En charges et en produits vient s'enlever, par rapport au budget, les salaires de l'AES gérés par la commune et qui ont été comptabilisés dans le chapitre 21 à la demande du Service des communes.

55. *Invalidité* : Il s'agit de charges liées cantonales.

57. *Homes* : C'est le déficit du Foyer St-Joseph, soit CHF 0.- en 2016. Ces prochaines années, il faudra tenir compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi Senior + qui induira des charges supplémentaires.

58. *Assistance* : Charges liées cantonales, concernant essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 193'185.- et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 21'705.-

6. Transports et communications

Charges CHF 361'170.00

Produits CHF 51'152.00

62. *Déneigement* : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 30'199.- au lieu des CHF 50'000.- prévus au budget. Ce poste varie selon les années et par nature, est impossible à prévoir précisément.

62. *Entretien* : Entretien des véhicules pour CHF 12'130.-

62. *Frais éclairage public (consommation)* : CHF 6'387.- Ils étaient de CHF 11'943.- en 2010, L'économie réalisée est le résultat de la politique d'économie mise en place.

62. *Imputations internes de l'amortissement* : Des amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.-

62. *Autres charges* : Correspond aux frais d'entretien des éclairages publics, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. *Produits* : L'imputation interne pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans les autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Il s'agit de charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics qui sont légèrement moins élevées que budgétées.

7. Environnement

Charges CHF 723'954.00

Produits CHF 623'305.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. *Approvisionnement en eau* : CHF 237'149.00 achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : CHF 227'645. Les charges correspondent aux frais de l'AIMPGPS (station d'épuration) et l'entretien du réseau d'épuration. Les produits sont les taxes d'épuration.

Les chapitres 70 et 71 sont couverts à 100% ce qui permet d'être dans la fourchette de 70 à 100% de couverture requise par le Service des communes.

72. *Ordures ménagères* : En charges CHF 171'722.00 et en produits CHF 147'888.00. Le taux de couverture est de 86,1%. L'augmentation de la taxe poubelle votée en 2015 nous permet de retrouver un équilibre des charges et produits. Le déchiquetage des branches est en forte augmentation en 2016.



75. *Correction des eaux* : CHF 8'000.- au budget. Le ruisseau de la Coula à Romanens a nécessité des travaux de réfection urgents, pour un montant de presque CHF 20'000.-

8. Economie

Charges CHF 20'807.00

Produits CHF 45'697.00

80. *Agriculture* : Correspond au paiement et au remboursement des diminutions des aires agricoles, quasiment nul en 2015.

81. *Forêts* : La part au bénéfice 2016 du Triage forestier est meilleur que planifié avec un montant de CHF 21'609.-

83. *Tourisme* : CHF 4'425.- correspondant à la cotisation à Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : Les charges pour CHF 16'042.00 correspondent aux frais de conciergerie, taxes, assurances, ECAB, les frais d'entretien ainsi que la couverture du creux-du-feu comme annoncé au budget. Les produits correspondent aux locations pour CHF 23'625.-.

9. Finances et impôts

Charges CHF 876'282.00

Produits CHF 4'623'262.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'809'101.- avec l'augmentation d'impôt à 0.80.

Personnes morales : CHF -27'797.- en tenant compte des correctifs des années précédentes car les déclarations d'impôts des entreprises arrivent quasiment deux ans après le bouclage des comptes ce qui explique le décalage d'où ce montant négatif en 2016. En nette diminution.

Contribution immobilière : CHF 202'363.- (CHF 182'120.- en 2014) avec l'augmentation de la valeur immobilière de 10%.

Impôts sur les véhicules : CHF 110'983.-

Le solde correspond à divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc...).

93. *Péréquation* : CHF 307'903.-, il s'agit des recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94-95. *Gérance fortunes et dettes* : En charges les intérêts et amortissements obligatoires, les charges des immeubles de la commune, conciergerie, entretiens et rénovations, énergie, ECAB. En produits, les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 297'654.-, les loyers et charges des locations des immeubles pour CHF 278'420.- et la location des parchets communaux pour CHF 64'573.-.

99. *Postes non ventilables* : Le montant de CHF 289'839.45 en charges et en produits correspond au passage obligé pour la prise dans la réserve pour le paiement de l'investissement de l'extension du réseau de l'AVGG à Sâles. De plus, une mise en réserve de CHF 50'000.- et un amortissement extraordinaire de CHF 57'384.20 qui permet d'amortir le véhicule Pony.

La répartition des impôts est présentée sous forme de graphique et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2016 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 8'811.67. Le bénéfice réel de l'exercice 2016 est de CHF 116'195.87. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 161'008.-.



REPARTITION DU RESULTAT

Résultat 2016	116'195.87
Amortissements extraordinaires	57'384.20
Attribution aux réserves	50'000.00
<u>Bénéfice 2016 (comptable)</u>	<u>8'811.67</u>

Rapport de la commission financière

La commission financière a passé en revue les comptes 2016 ainsi que le rapport de l'Organe de révision établi par la Fiduciaire Ruffieux SA. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, à son règlement d'exécution, à la loi suisse et aux règlements communaux. Concernant plus spécifiquement les comptes de fonctionnement, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de CHF 8'811.67 après un amortissement extraordinaire de CHF 57'384.20 et une attribution à la réserve pour investissements futurs de CHF 50'000. Le budget mentionnait un résultat un peu plus optimiste la différence est due notamment au rendement moins élevé de l'impôt sur les personnes morales. La commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes de fonctionnement 2016 tels qu'ils ont été présentés.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Aucune remarque n'est formulée, les comptes de fonctionnement 2016 sont approuvés à main levée à l'unanimité.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2016

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Un résumé a paru sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes d'investissement et apporte les commentaires principaux suivants :

2. Enseignement et formation

29. Administration scolaire :

- Le crédit d'investissement pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux au budget pour CHF 103'000.- qui n'a pas été utilisé. Le Conseil communal l'a repoussé à 2017 car le projet doit être modifié, les solutions de chauffage des écoles envisagées n'étant plus tolérées.
- Le crédit d'investissement pour la rénovation de l'école de Maules est terminé en 2016. Un solde de CHF 8'992.40 n'a pas été dépensé.

3. Transports et communications

62. Routes communales, génie civil : En charges CHF 459'699.- et en produits CHF 231'604.-.

- Il s'agit de la seconde tranche du crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien de nos routes et la seconde tranche de subventionnement AF et participation de tiers au crédit. Le compte n'est encore par bouclé, la suite des travaux se fera en 2017 et 2018 avec la troisième étape.
- L'achat du véhicule communal voté en décembre 2016. Il est amorti dans les comptes de fonctionnement, le compte est donc bouclé.

7. Environnement

70. Approvisionnement en eau : Les travaux de l'AVGG pour le bouclage de Maules (le crédit d'investissement était de CHF 230'000.-) ont été finalisés et facturés par l'AVGG en 2016.

71. Protection des eaux : Il s'agit de taxes de raccordements encaissées pour un montant de CHF 65'769.-



72. *Ordures ménagères* : Le crédit d'investissement pour la nouvelle déchetterie est à présent bouclé, le décompte final a été présenté dans le journal communal.

74. *Aménagement du territoire* : Les frais de mise à jour du PAL (Plan d'Aménagement Local), l'investissement devrait être bouclé en 2017.

Les comptes d'investissement 2016 se soldent avec un investissement global de CHF 391'445, correspondant aux votes de l'assemblée communale.

Rapport de la commission financière

Les comptes d'investissement respectent les décisions ratifiées par l'assemblée communale et conformes au budget voté. Les principaux mandats effectués en 2016 sont rappelés. Monsieur le Président de la commission financière tient à remercier les trois interlocuteurs de la commune, Messieurs Piguët, Hassler et Gendre, qui ont pris le temps d'expliquer clairement les arcanes des finances publiques. Il a été apprécié que la commune joue la totale transparence en publiant tous les chiffres comptables dans le bulletin d'information communal. La commission financière recommande aux citoyennes et aux citoyens de la commune de bien vouloir accepter les comptes d'investissement 2016 de la commune de Sâles.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Aucune remarque n'est formulée, les comptes d'investissement 2016 sont approuvés à main levée à l'unanimité.

4. Investissements 2017

ETUDE DE LA REVITALISATION DU RUISSEAU DE LA SIONGE, SECTEUR PRA-BOCCA / GISSETTAZ – HAMEAU DE LA SIONGE

Les investissements 2017 en préparation avaient été annoncés lors de l'assemblée des budgets en décembre 2016.

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Charles Bailat, Conseiller communal en charge des ruisseaux et des endiguements.

Ce projet concerne les communes de Sâles, Vulruz et La Verrerie. Sur ce tronçon de 1'875 mètres, des problèmes liés à l'écoulement des drains agricoles ont amené les agriculteurs à demander un curage de La Sionge comme cela avait été fait à plusieurs reprises par le passé. Toutefois, en application de la loi fédérale sur les eaux, le canton a plutôt encouragé les communes concernées à s'allier afin d'analyser plus à fond la problématique et de trouver, si possible, une solution plus durable dans le cadre d'un projet de revitalisation du ruisseau à cet endroit. Dans les priorités de revitalisation à 80 ans de la planification cantonale, le tronçon figure comme un cours d'eau d'importance. A l'origine, le tracé de La Sionge était probablement submergé par un lac. Par la suite, on peut s'imaginer que ce lac s'est comblé pour former un marais traversé par un cours d'eau au tracé sinueux. Aujourd'hui, La Sionge est fortement endiguée. Le tracé est rectiligne, le cours d'eau est figé et a un très faible potentiel d'évolution. La diversité des habitats et des espèces est faible par rapport à la diversité d'origine. Revenir à une zone marécageuse n'est ni souhaité ni réalisable au point de vue rapport coût/bénéfice. A futur, le but est de conserver les terrains agricoles tout en restaurant le cours d'eau naturel qui devrait avoir la capacité de remplir différentes fonctions, notamment écologiques, sociales et économiques. Selon la nouvelle loi fédérale sur les eaux, les cantons doivent définir l'espace naturel nécessaire pour tous les cours d'eau. Pour La Sionge, l'espace nécessaire a été déterminé par la section lacs et cours d'eau du Service de l'environnement et est inscrite au plan d'aménagement local. La largeur du lit naturel a été fixée à 3 m et l'espace nécessaire à 6m de part et d'autre du lit, soit 15 m au total.

Dans le but de déterminer les variantes et mesures à mettre en place afin de revitaliser ce cours d'eau, plusieurs offres ont été demandées. C'est le bureau Triform SA qui a été retenu suite à l'appel d'offre, pour un montant de CHF 100'019.- Tenant compte des divers et imprévus, nous vous demandons votre accord pour un crédit d'étude de CHF 110'000.-. La participation de la commune de Sâles s'élève à CHF 61'600.-. Le taux de subventionnement, si le projet final est accepté par la Confédération, est de 80%.



Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport d'investissement supplémentaire concernant le crédit d'étude pour la revitalisation du ruisseau de La Sionge. Ce crédit d'étude s'élève à CHF 61'600.- pour la commune de Sâles. Il sera financé par un emprunt bancaire. Les frais annuels d'environ CHF 3'000.- occasionnés par cet emprunt seront imputés dans les comptes de fonctionnement. La commune pourra supporter ces charges. Dès lors, la commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver cet investissement supplémentaire pour 2017.

Ouverture à la discussion

Monsieur Gilbert Descloux demande : « Un crédit d'étude n'avait-il pas déjà été utilisé en partie et abandonné parce que l'ingénieur était décédé ? » Monsieur le Syndic répond qu'il n'y a pas eu de crédit d'étude, un montant avait été porté au fonctionnement, il a servi à établir la base sur laquelle le bureau Triform SA a pu travailler pour définir les mesures complètes. « J'imagine que l'Etat prend ses responsabilités à hauteur de 80% ? » La Confédération et l'Etat vont financer 80% de ces CHF 61'600.- « Le ruisseau est à eux, pourquoi ne financent-ils pas tout ? » Non, selon la loi fédérale qui a été votée par le peuple, les communes sont à présent responsables de l'entretien des ruisseaux.

Monsieur Guy Suard demande « Les affermages pour la pêche n'est pas de la responsabilité de l'Etat ? » Monsieur Charles Bailat répond que c'est l'Etat qui alvine les cours d'eau.

Monsieur Lucien Menoud demande « Quel sera le coût de la réalisation des travaux ? » L'ordre de grandeur est estimé entre 1,2 millions et 2 millions de francs pour 1,5km de ruisseau, pas en totalité à la charge des communes mais si l'étude démontre l'utilité du projet, ce dernier fera l'objet d'un investissement.

Monsieur Michel Descloux fait une observation « Sur l'offre à CHF 100'019.-, j'aurais biffé les CHF 19.- « La loi sur les marchés publics fait que les montants sont mentionnés tels quels.

Monsieur Gilbert Descloux demande « La question se pose de revitaliser La Sionge sur ses deux rives, mais d'un côté il y a la route, comment aller 30 m de ce côté ? » Sur le plan de coupe, la route est dessinée, l'espace nécessaire complet est représenté.

Monsieur Paul Chollet « L'OFROU a dit qu'ils confirmaient une participation mais est-elle définie parce qu'avec l'agrandissement de l'aire de repos, j'imagine qu'une certaine quantité d'eau arrive depuis ce secteur. A quel moment leur participation sera définie par rapport aux trois communes ? » La participation de l'OFROU fait suite à la levée de l'opposition de la commune à leur projet et à l'arrangement qui avait été négocié, elle se rajoutera aux parts des communes, cela représente environ 15%, cela est en cours de finalisation. L'investissement voté aujourd'hui est un montant maximum.

Vote

Acceptez-vous l'investissement proposé pour l'étude de la revitalisation de La Sionge et son financement ?

Approbation : 47 voix

Opposition : 0

Abstention : 1

Cet investissement est approuvé.

AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR, SECTEUR VERS-CHEZ-DESCLOUX – ROMANENS

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Nicolas Gremaud, Conseiller communal en charge des routes.

Mesdames, Messieurs, dans le bulletin d'informations communal, vous avez pu lire qu'à la demande de quelques citoyens de Romanens, le Conseil communal a décidé de soumettre à l'assemblée communale un projet de trottoir à la hauteur du quartier de la Grotte. Comme constaté par le biais d'un radar, le trafic est dense et trop rapide sur ce tronçon, de plus la route est étroite : la sécurité des piétons n'y est plus assurée, notamment pour les enfants, nombreux dans ce quartier à devoir se rendre à l'arrêt de bus. Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir d'une longueur d'environ 270 m et d'une largeur de 1,65 m en bordure de la route communale de Romanens, dans le secteur « Vers chez Descloux » plus précisément depuis la parcelle de la famille Suard jusqu'au ruisseau à proximité de la parcelle de la famille Droux. Afin d'assurer de bonnes conditions de sécurité pour les piétons, une bordure haute de 12 cm délimitera le bord de la chaussée. Bien entendu, cette bordure sera abaissée au droit d'accès des parcelles. De plus, nous profiterons de ce chantier pour remettre le réseau de conduites d'eau claire à neuf. Aussi, nous tenons à effectuer ces travaux



d'aménagement de trottoir avant la réfection de la route de Romanens prévue dans le plan quinquennal pour début 2018, afin de ne pas devoir casser une route neuve.

C'est un investissement important, qui s'élève à environ CHF 400'000.-, que nous avons prévu de financer par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport d'investissement supplémentaire concernant la réalisation d'un trottoir à Romanens. Le crédit d'investissement est devisé à CHF 400'000.- et financé par un emprunt bancaire. Il en résultera des charges annuelles (intérêt et amortissement) pour environ CHF 28'000.-. Nous pensons, et c'est la principale prérogative de la commission financière, que la commune pourra supporter cette charge financière.

Dès lors, la commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver cet investissement supplémentaire pour 2017.

Ouverture à la discussion

Monsieur Michel Descloux fait une observation « Je suis favorable à un trottoir mais la vitesse des voitures. Avez-vous pensé à prévoir un ralentissement des voitures ? » Monsieur le Syndic demande sous quelle forme ? « Sous la forme de gendarmes couchés ou comme au centre de Sâles par des chicanes. Selon les relevés du radar publiés dans le dernier 4 font la Une, certaines voitures se permettent de passer à 90 km/h. Le trottoir est une nécessité mais ralentir les voitures avec des gendarmes couchés, comme dans certains villages d'Alsace par exemple, de 30 cm de haut, est une solution très efficace. » Faire des routes pour empêcher les voitures de rouler est un non-sens. Certains roulent trop vite c'est clair mais on ne va pas punir 95 % de la population pour 5% qui roule trop vite. En revanche, assurer la sécurité paraît la chose la plus importante.

Monsieur Lucien Menoud précise « je préfère des radars car les gendarmes couchés engendrent des nuisances sonores aux passages des véhicules. »

Monsieur Pascal Pittet précise « Les gendarmes couchés ralentissent plus les véhicules lents que les véhicules rapides. »

Monsieur Claude Seydoux demande « Comme à Vaulruz, ne pourrait-on pas installer des panneaux radars qui indiquent la vitesse aux conducteurs ? » Des offres ont été demandées en ce sens pour prévoir un investissement, un panneau représente un coût d'environ CHF 15'000.- par panneau. Mais c'est efficace.

Madame Marie-Josée Brodard demande « Le trottoir est prévu que sur un côté or les enfants habitent sur les deux côtés, ils doivent traverser la route. Des passages piétons sont-ils prévus ? » En effet, la configuration des habitations construites dans ce secteur est ce qu'elle est, nous essayons de faire au mieux mais il n'est pas possible de faire un trottoir des deux côtés. Dans beaucoup de villages, le trottoir n'existe que d'un côté. Les passages piétons ne sont pas autorisés sur ce tronçon car la visibilité n'est pas assez grande, à la laiterie de Romanens d'ailleurs, le passage piétons a dû être ôté en raison de ce phénomène. Cela devient plus dangereux car les gens se sentent en sécurité sur un passage donc ils traversent comme s'ils étaient en site propre alors que les voitures ne peuvent pas forcément réagir donc cela devient encore plus dangereux.

Monsieur Sébastien Frossard demande « La route sera-t-elle rétrécie ? » Non, elle sera corrigée pour avoir partout la même largeur mais elle ne sera ni rétrécie ni agrandie.

Vote

Acceptez-vous l'investissement proposé pour l'aménagement d'un trottoir, secteur Vers-chez Descloux à Romanens et son mode de financement ?

Cet investissement est approuvé à main levée, à l'unanimité.

5. Divers

Monsieur le Syndic donne une information sur l'approbation du Plan d'Aménagement Local qui avait été mis à l'enquête il y a une année et demi. Le Conseil communal a eu le droit d'être entendu sur certains points et y a répondu. Pour le moment nous n'avons pas de nouvelles quant à son approbation par la DAEC, de plus la personne responsable pour les PAL de la Gruyère a d'ailleurs changé au 1^{er} mai 2017.



COMMUNE DE SALES 1625 SALES

Une seconde information concerne le bassin des Rencontres de jeunesse offert par la Jeunesse de Sâles à la commune. L'emplacement a été décidé pour le mettre en valeur et pour bénéficier d'une source pour son alimentation en eau et l'évacuation. Il sera installé dans les prochaines semaines (les travaux pour l'aménagement de la place ont été adjugés) sur la place dans le carrefour au centre de Sâles, devant chez Monsieur Bovet.

La parole est aux citoyens.

Monsieur Gérald Charrière souhaite avoir des informations concernant le chemin qui mène à la ferme des Biolleyres, les dernières datant du 12 avril 2016. Monsieur Nicolas Gremaud répond que sa réfection est prévue dans la troisième étape du plan quinquennal des routes. Les soumissions seront remises d'ici le 15 mai 2017, le Conseil communal choisira ensuite l'entreprise chargée des travaux de génie civil, en accord avec les propriétaires concernés, puis les travaux pourront débuter.

Monsieur Michel Descloux souhaite voir le Pony plus souvent à Romanens pour le nettoyage des routes.

Monsieur Lucien Menoud demande ce qu'il en est des bâtiments de l'entreprise Bumotec. Monsieur le Syndic explique que selon les dernières informations à sa connaissance, la petite halle à droite en descendant est vendue, les autres sont actuellement en vente pour un montant de 4,5 millions de francs.

Monsieur David Guisolan remercie le Conseil communal pour le travail réalisé. Il demande qui est en charge de l'entretien de la place de jeu de l'école de Sâles. Monsieur Stéphane Baechler, Conseiller communal en charge des bâtiments répond que c'est la commune qui en a la charge. Un budget est actuellement à l'étude pour son réaménagement avec une variante pour la rénovation du terrain de foot situé juste derrière. Quelques travaux de sécurité ont été réalisés durant les vacances de Pâques.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic indique que la prochaine assemblée aura lieu le mardi 12 décembre 2017 et clôt cette assemblée communale à 21h04. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Jean-Marc Piguet



La secrétaire

Estelle Chayrou